

Les voyages forment-ils le gentilhomme ?

Points de vue lausannois sur un débat séculaire

Danièle Tosato-Rigo

Largement répandue au XVIII^e siècle, la pratique du voyage de formation à l'étranger n'allait pas de soi, contrairement aux apparences. Ainsi, lorsqu'à l'issue de la guerre de Sept Ans, la duchesse et régente Amalie de Saxe-Meiningen décide d'envoyer son fils aîné Georges étudier hors d'Allemagne, son conseiller Bussenius s'y oppose : comme d'autres, il estime que les futurs souverains doivent se former au sein de l'Empire, bien assez doté au plan culturel pour suppléer à un coûteux séjour à l'étranger¹. Aussi les études du jeune prince héritier sont-elles limitées à un séjour de six mois à Strasbourg, avec quelques excursions sur les bords du Léman et visites d'érudits suisses, dont Lavater et Iselin. Un quart de siècle plus tôt, soit en janvier 1748, soucieux de contrôler une coutume bien ancrée de représentation sociale nobiliaire, Frédéric II a lui-même promulgué à l'intention de ses vassaux et sujets une interdiction de voyager sans son autorisation. Qu'y avait-il, de façon plus générale, à gagner à l'envoi de jeunes aristocrates à l'étranger, en comparaison des périls encourus ? Au risque de dilapidation de fortune, s'ajoutait celui de voir les jeunes gens revenir avec des convictions religieuses révisées, quand ce n'étaient pas de nouvelles mœurs ou idées politiques guère compatibles avec celles qu'on professait chez eux. Sans compter les dangereuses liaisons avec le sexe opposé. En marge d'une controverse plus générale sur l'utilité des voyages, tant décriés par Rousseau, la question n'a cessé d'être discutée tout au long du siècle². Un débat auquel Jean-Pierre de Crousaz [fig. 1], la Société du comte de la Lippe et la Société littéraire de Lausanne ont apporté leur contribution.

Dans un premier temps, Crousaz rejoint les observateurs les plus critiques. Usant d'ironie, le philosophe lausannois s'amuse à recommander dans ses *Nouvelles maximes sur l'éducation* à peu près tout ce qu'un jeune gentilhomme était précisément censé éviter³. Au fil des

pages, les défauts des voyages dits de formation tels que le professeur les voit pratiqués se lisent en creux : le temps perdu au jeu (que le jeune héritier devra apprendre le plus tôt possible), les dépenses d'apparat (il lui faut beaucoup d'argent pour revêtir les habits somptueux dont il fera quotidiennement l'étalage), ou encore la futilité des apprentissages (il sera essentiellement formé « aux grands airs »). « Ce qu'il faut rapporter dans son pays, conclut Crousaz sur le même mode, ce sont des habits, des babioles à la mode, pour soi, pour sa mère, pour ses tantes etc., c'est un moyen sûr d'immortaliser la mémoire de son voyage et de passer pour un homme d'un goût exquis »⁴.

La satire fait place à un propos plus sérieux dans le *Traité de l'éducation des enfants* [fig. 2], publié par Crousaz quatre ans plus tard. Changeant de perspective, l'auteur part du principe que l'utilité du voyage peut s'avérer multiple, de la révision des préjugés à l'affinement du jugement, en passant par l'acquisition de connaissances, comme de « souplesse d'esprit » et de « vertu », selon les conditions dans lesquelles il s'effectue. Et de dresser un véritable guide en la matière. Âge des voyageurs, connaissances préalables, qualité des accompagnants, détermination précise des buts du voyage, discernement dans les personnes à fréquenter et dans les objets de visite : rien de ce qui est décisif pour la réussite du séjour n'y est laissé au hasard.

Trop jeune, le voyageur ne serait selon Crousaz pas encore suffisamment affermi dans sa religion. Sans compter que « parcourir à douze ans, ou même quatorze, l'Allemagne, la France, l'Italie etc. pour revenir chez soi se donner des airs d'homme fait, lorsqu'à peine on est sorti de l'enfance, c'est se ménager un vide qu'on ne remplira jamais, c'est se préparer un fonds d'inquiétude et de desirs qui naîtront les uns des autres, sans qu'on ait jamais la force de les borner »⁵. À l'argument traditionnellement évoqué selon lequel toute connaissance se trouverait dans des

livres, Crousaz objecte non seulement qu'un étranger a l'occasion de rencontrer « dans des pays d'inquisition, des savants qui [...] lui communiqueront des réponses décisives, qu'ils n'oseraient publier et dont ils n'oseraient même faire confiance à leurs concitoyens », mais que bien des érudits ne publient pas leurs résultats les plus intéressants. Sans compter qu'« on fait connaissance, en voyageant, avec diverses personnes qui, sans faire profession d'être hommes de lettres, ne laissent pas quelquefois d'être très éclairées sur plusieurs sciences ; et souvent ces personnes, qui ont étudié par goût et par amour pour la lumière, sont plus dégagées de préjugés et ont des connaissances plus solides. »⁶ Et le philosophe de souligner l'importance de continuer à étudier tout au long du voyage : « on peut lire sur l'eau, déclare-t-il, on peut lire en voiture, et à cheval un gouverneur habile et bien intentionné peut avoir avec son élève des entretiens aussi instructifs qu'agréables »⁷.

À propos des très prisées visites *in situ*, Crousaz, en héritier de John Locke, insiste sur la nécessité de ne pas surcharger inutilement la mémoire des jeunes voyageurs, au détriment du raisonnement. Ainsi quelle est l'utilité « de pouvoir nommer dans son pays les rues de Lausanne, dire à ses parents et à ses amis qu'elle est divisée en cinq quartiers, compter ses fontaines, les couvents qu'il y a eu, aussi bien que les paroisses, etc. ? » Mieux vaut être en mesure de parler de son riche et puissant évêque, prince d'empire souvent en guerre avec la ville, ce qui fait « un contraste digne d'attention avec le caractère d'un évêque », estime Crousaz, et de sa cathédrale, à l'architecture remarquable de légèreté et de hardiesse pour l'époque, construite alors que « les ouvriers travaillaient trois semaines pour la valeur d'un sou de France » ou encore de la rue de Bourg, la plus ancienne de la ville, et du privilège particulier qu'elle a reçu de l'empereur, en vertu duquel « tous les bourgeois qui y demeurent, gentilshommes et artisans, composent la chambre qui juge les causes criminelles »⁸. Reprenant en conclusion son réquisitoire contre le jeu, auquel il ajoute une mise en garde contre les passions et débordements du jeune âge, Crousaz offre toutes garanties pour des voyages de formation en substance jugés utiles.

La plupart des recommandations du futur gouverneur du prince Frédéric II de Hesse-Cassel (1726-1733) se retrouvent dans la leçon sur l'utilité des voyages que les érudits et magistrats formant la *Société du comte de la Lippe* dispensent une vingtaine d'années plus tard à leur élève princier⁹. Un article du *Spectator* d'Addison sur ce sujet fournit le point de départ à la discussion, très consensuelle. Deux objectifs principaux donnent, de l'avis unanime, son sens à l'exercice viatique pour l'« honnête homme » : il s'agit, d'une part, d'étudier les loix, mœurs et



Fig. 1. Anonyme, *Portrait de Jean-Pierre de Crousaz*, huile sur toile, 85.4 x 72.6 cm, 1729. MHL, inv. I.164.Crousaz JeaPi.3.

coutumes du pays et de les comparer à d'autres, afin, une fois de retour au pays – c'est bien à un futur souverain que le discours s'adresse – de réformer les abus ; d'autre part, il convient de se rendre sur les lieux historiques, propices à la mesure de l'héritage des anciens et à l'imitation des grands hommes. Dans le résumé que le comte Simon Auguste de la Lippe est chargé d'établir de la discussion, comme le veut la coutume très didactique de la Société, ce dernier retient le message principal : voyager ne convient pas aux (trop) jeunes gens, seules les études préalables, la connaissance de sa patrie et la maturité intellectuelle permettant de tirer profit de l'exercice. Pourtant lui-même n'est-il pas arrivé à Lausanne à l'âge de dix ans ?

Vers la fin du siècle, la Société littéraire de Lausanne, fondée par l'ami de Gibbon Jacques-Georges Deyverdun, neveu de Charles Guillaume Loys de Bochat, société dont

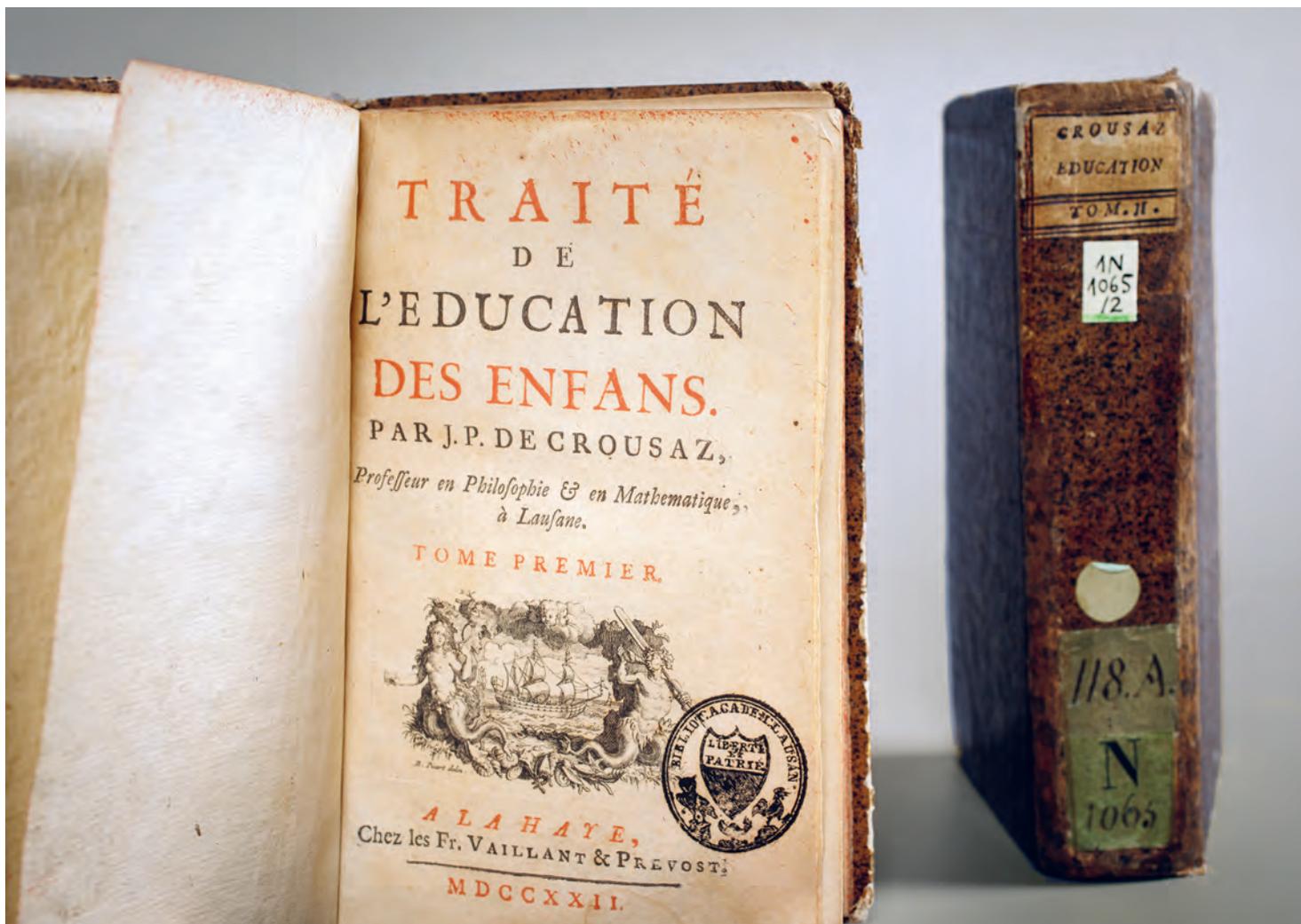


Fig. 2. Page de titre de Jean-Pierre de Crousaz, *Traité de l'éducation des enfants*, La Haye, [s.n.], 1722. BCUL, cote 1N 1065/1.

la moitié des membres sont étrangers, s'empare de la question. « Les voyages tels qu'on les fait généralement sont-ils un moyen de perfectionner l'éducation ? » se demandent ses membres¹⁰. David Levade, qui fut pasteur à Londres puis à Amsterdam avant son retour à Lausanne, en 1780, expose les avantages et inconvénients de l'exercice. D'un côté, estime-t-il, les voyages fortifient l'âme, ils permettent de se dégager des préjugés locaux et nationaux, de communiquer « avec les gens de génie de toutes les nations » et « d'élargir la sphère de ses idées » ; on y acquiert de plus la connaissance du monde, le goût des beaux-arts et la maîtrise des langues vivantes. D'un autre côté, on risque de ramener la politesse « au prix de sa religion et de ses mœurs », sans compter que certains préjugés « peuvent être utiles et même vrais ». À quoi s'ajoutent non seulement la perte de temps à un âge où il est le plus précieux, mais aussi la distraction entretenue par une scène toujours changeante, alors que c'est précisément l'attention qu'il faut cultiver chez les jeunes gens. Enfin, pour ce qui est du genre d'objets auxquels on intéresse ces derniers « ce sont les beaux-arts et on néglige pour cela les études les plus essentielles. » L'issue du débat demeure indécise. Certains

membres reprennent l'idée de bien préparer le voyage. Des voix critiques se font entendre. Deyverdun, ex-précepteur des princes de Wurtemberg qui ont séjourné quatre ans à Lausanne, n'attribue au voyage « aucune bonne influence sur l'éducation ». Louis de Montolieu, ancien officier au service étranger, président de la Corporation française de la ville, souhaite pour sa part que seuls voyagent ceux qui « sont destinés à de grands postes, principalement les hommes d'État. » Un avis partagé par le philosophe et historien des Lumières écossaises Adam Ferguson, qui accompagna le jeune Lord Chesterfield dans son Grand Tour au cours des années 1770. L'homme de lettres britannique n'en approuve pas moins la coutume de faire voyager ses jeunes compatriotes, sur la base d'un argument inédit : « parce que dans l'âge qu'on les envoie à l'étranger, ils [les Anglais] y font moins de mal qu'ils ne feraient chez eux » !

La boutade est d'autant plus amusante que le comportement de quelques Anglais a défrayé la chronique. Songeons aux débuts mouvementés du second séjour de Gibbon à Lausanne, à ses sorties nocturnes en compagnie de représentants de la « nation anglaise » qu'il ne se fait pas faute de critiquer dans son journal de 1763-1764. Le lieutenant baillival Polier écrit du reste fin 1766 à son frère que la pension de l'écuyer Crousaz de Mézery est « garnie d'Anglais sauvages »¹¹. Parmi eux, à en croire Louise de Corcelles, le jeune mylord Lindsay casse tous les soirs les fenêtres, « c'est une ivresse qui ne finit pas ». Un autre hôte de Mézery, Perceval, s'est mis en tête de conduire le cabriolet qui l'emmenait à Vevey, à la place du voiturier Bonnard, explique encore Mme de Corcelles. « Je ne sais ce qui arriva, bref tout versa et le pauvre Bonnard haché sous les roues, la cuisse écrasée. L'Anglais au désespoir d'être la cause de ce malheur se jette dans le lac pour s'y noyer. Il fallut toute la force et la dextérité de deux hommes pour l'en tirer »¹².

Quoi qu'il en soit de l'utilité des voyages, au moment où la Société littéraire en débat, le changement de perspective qu'annonçait la critique de Crousaz s'est imposé. Si au XVII^e siècle encore, le voyage de prestige était largement admis, les choses avaient bien changé. Tout observateur éclairé attendait désormais du déplacement à l'étranger l'acquisition de connaissances et de compétences utiles¹³. Tel est le sens des questions dont Lord Chesterfield arrose littéralement – quoiqu'avec peu de succès – le fils qu'il a envoyé se former à Lausanne : quelle est la nature de la constitution des Suisses ? et celle des autorités lausannoises ? À cet égard, Gibbon représente incontestablement l'étudiant idéal : combien de connaissances n'a-t-il pas accumulées lors de son premier séjour, complétées par son voyage en Suisse¹⁴, puis en Italie ? Lors de son second séjour à Lausanne, Gibbon assiste notamment au serment du nouveau bailli et à une élection à la ballote. Il ne se fait d'ailleurs pas faute de relever que les autres Anglais n'y étaient pas.

- 1 Voir son « Plan zu einem Unterricht eines zu der Regierung bestimmten Sächsischen Prinzen von dessen 13ten bis zu dem 21ten Jahre » (1772), cité par Bärbel Raschke, « Charlotte Amalie Herzogin von Sachsen-Meiningen (1730-1801). Leben und Wirken im Kontext westeuropäischer und deutscher Aufklärung », *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, n° 25/2, 1998, p. 93-95.
- 2 Voir Mathis Leibetseder, « Reisen unerwünscht ? Über ein Kapitel frühneuzeitlicher Gesetzgebung in Bayern und Brandenburg-Preußen », *Forschungen zur Brandenburgischen und Preußischen Geschichte, Neue Folge*, n° 13, 2003, p. 227-247 ; Gilles Bertrand, « Du voyage utile et nécessaire : les arts de voyager et le débat sur les voyages au XVIII^e siècle », *Viatica* [en ligne], n° 6, mars 2019, version du 06.05.2019, <<https://revues-msh.uca.fr/viatica/>>. Et du même auteur, « Du voyage dans les traités d'éducation », in Gérard Luciani, Catherine Volpilhac-Auger (éd.), *L'Institution du prince au XVIII^e siècle*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2003, p. 15-22.
- 3 Voir Sylvie Moret Petrini, « L'ironie et la polémique comme vecteurs de la diffusion des savoirs : Jean-Pierre de

- Crousaz et ses traités d'éducation », *xviii.ch*, n° 7, 2016, p. 127-142.
- 4 [Jean-Pierre de Crousaz], *Nouvelles maximes sur l'éducation*, Amsterdam, L'Honoré et Chatelain, 1718, p. 191.
- 5 Jean-Pierre de Crousaz, *Traité de l'éducation des enfans*, La Haye, Vaillant et Prévost, 1722, t. II, Section IX, « Des voyages », p. 518.
- 6 *Id.*, p. 521-522.
- 7 *Id.*, p. 526.
- 8 *Id.*, p. 530-531.
- 9 « LIII Assemblée. Du 16^e mai 1744 », in *Extrait des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe*, Lausanne, vol. 2, p. 228-233, cote BCUL, 2S 1386/2, transcrite sur *Lumières.Lausanne*. Sur cette société, voir notre article « Lausanne au carrefour des voyages de formation aristocratique » dans le présent volume.
- 10 « Journal littéraire » de la Société littéraire de Lausanne, 8 avril 1781, cote BCUL, CO II/35/2, fol. 44v.-47. Je remercie vivement Damiano Bardelli, auteur d'une thèse récemment soutenue sur la Société littéraire (voir p. 256-259 dans ce volume) de m'avoir communiqué sa transcription du procès-verbal de la discussion, qui n'a pas laissé d'autres traces documentaires.
- 11 Voir Morren, *La Vie lausannoise*, p. 123.

- 12 Lettre de Louise de Corcelles à Catherine de Charrière de Sévery, [v. 1775], citée dans William et Clara de Sévery, *Madame de Corcelles et ses amis*, Lausanne, SPES, 1924, p. 126.
- 13 Sur ce tournant, voir notamment les articles de Winfried Siebers, « Von der repräsentativen zur aufgeklärten Kavaliertour ? Reflexion und Kritik adlig-fürstlichen Reisen in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts », et de Hilmar Tilgner, « Die Adelsreise im Kontext aufgeklärter Reformpolitik (1765-1800) : Funktionswandel und Erweiterung der kommunikativen Dimension », in Joachim Rees et *alii* (éd.), *Europareisen politisch-sozialer Eliten im 18. Jahrhundert*, Berlin, Berliner Wissenschafts-Verlag, 2002, p. 25-39 et 41-66.
- 14 Voir l'édition commentée par Gavin de Beer du « Journal de mon voyage dans quelques endroits de la Suisse » (1755), in *Miscellanea Gibboniana*, p. 5-84.